

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de <b>BOIS-JEROME-SAINT-OUEN</b> (Département de l'Eure - Métropole CA Seine Normandie Agglomération)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Une parcelle non bâties composée d'un jardin clos par des murs, cadastrée section <b>B n° 187</b> pour une surface de <u>562 m<sup>2</sup></u> situé sur le territoire communal.
PLU :	Zone U au PLU.
PROJET :	<u>Extension du périmètre</u> pris en charge en 2015 destiné à un programme de com- merce et logement (création d'une boulangerie, d'un restaurant et un logement locatif). Les avantages de cette acquisition sont multiples : création d'une ter- rasse extérieure pour le restaurant, création d'un jardin de plantes aromatiques, réserve foncière à disposition si l'opportunité d'ouvrir un nouveau commerce se présente, éviter la présence d'une habitation en mitoyenneté des commerces (éviter les nuisances sonores) et possibilité d'élargir la rue du Castillon.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>17 janvier 2020 - Avis favorable</b> <u>Densité</u> : 10 logements / ha
PROPRIÉTAIRES :	<b>Monsieur et Madame Bruno CORNETTE</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Acquisition en deçà du seuil de consultation obligatoire de France Domaine.</i>
IMPUTATION :	Compte n° 923 155 - BOIS-JEROME-SAINT-OUEN "Commerce et Logement" Enveloppe projet : 231 000 € majorée de <b>54 600 €</b> pour être fixée à 285 600 €

ROUEN le 20 janvier 2020

Le Directeur Général,  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

**l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**

27 JAN. 2020

Romaine LEPETIT